

Département  
du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 21 octobre 2016

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

**Séance du 27 octobre 2016**

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

**Présents** : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Eric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

**Absents excusés** : Nathalie EBENER, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ; Christophe SCHIR, a donné pouvoir à Josselin FELD

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2016**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2016.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 3 novembre 2016

Le Maire

Maxime BRAND



**Acte à classer**

61\_27-10-2016

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

---

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2016-11-10T09-29-39.00 ( MI203455410 )

Identifiant unique de l'acte :  
067-216701276-20161110-61\_27-10-2016-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2016

Date de décision : 10/11/2016



**Certifié  
Conforme**

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes

---

Acte : 61\_27-10-2016.PDF

---

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/11/16 à 09:29

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 10/11/16 à 09:29

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 10/11/16 à 09:38

Date de convocation : 21 octobre 2016

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

**Séance du 27 octobre 2016**

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

**Présents** : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Eric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

**Absents excusés** : Nathalie EBENER, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ; Christophe SCHIR, a donné pouvoir à Josselin FELD

**SIVOM DE MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS : ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2015**

- Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'un EPCI adresse chaque année au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.
- Ce rapport fait l'objet d'une communication par M. le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'établissement sont entendus.

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de Maxime BRAND, délégué communal du SIVOM de Molsheim-Mutzig et environs, et après en avoir délibéré, n'a ni objection, ni observation particulière à formuler et **adopte, à l'unanimité, le rapport d'activité 2015 du SIVOM.**

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 3 novembre 2016

Le Maire

Maxime BRAND



**Acte à classer**

62\_27-10-2016

**1**

En préparation

**2**En attente retour  
Préfecture**3**

&gt; AR reçu &lt;

**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2016-11-10T09-30-30.01 ( MI203455675 )

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20161110-62\_27-10-2016-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte :

SIVOM DE MOLSHEIM MUTIZG : ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE  
2015

Date de décision : 10/11/2016



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.7. IntercommunalitéActe : [62\\_27-10-2016.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/11/16 à 09:30

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 10/11/16 à 09:30

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 10/11/16 à 09:43

Date de convocation : 21 octobre 2016

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

**Séance du 27 octobre 2016**

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

**Présents** : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Eric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

**Absents excusés** : Nathalie EBENER, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ; Christophe SCHIR, a donné pouvoir à Josselin FELD

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG : ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2015**

- Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'un EPCI adresse chaque année au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.
- Ce rapport fait l'objet d'une communication par M. le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'établissement sont entendus.

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de Maxime BRAND, délégué communal de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, et après en avoir délibéré, n'a ni objection, ni observation particulière à formuler et **adopte, à l'unanimité, le rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.**

**Votes : 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 3 novembre 2016  
Le Maire  
Maxime BRAND



**Acte à classer**

63\_27-10-2016

**1**

En préparation

**2**En attente retour  
Préfecture**3**

&gt; AR reçu &lt;

**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2016-11-10T09-31-15.00 ( MI203455688 )

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20161110-63\_27-10-2016-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte :

CC DE LA REGION DE MOLSHEIM MUTZIG : ADOPTION DU RAPPORT  
D'ACTIVITE 2015

Date de décision : 10/11/2016



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.7. IntercommunaliteActe : [63\\_27-10-2016.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/11/16 à 09:31

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 10/11/16 à 09:31

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 10/11/16 à 09:43

Département  
du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 21 octobre 2016

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

**Séance du 27 octobre 2016**

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

**Présents** : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Eric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

**Absents excusés** : Nathalie EBENER, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ; Christophe SCHIR, a donné pouvoir à Josselin FELD

### **AUTORISATION POUR ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE DE REMBOURSEMENT D'UN SINISTRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, suite à un sinistre subi par la commune, il est nécessaire de prendre une délibération pour pouvoir encaisser un chèque émis par la compagnie d'assurance.

Ce sinistre concerne un candélabre d'éclairage public situé sur le trottoir de la Place de la Mairie, heurté et endommagé par un véhicule identifié.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal l'encaissement de ce chèque bancaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour l'encaissement de cette somme à l'article 758 du budget primitif 2016 de la commune.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 3 novembre 2016

Le Maire

Maxime BRAND



**Acte à classer**

64\_27-10-2016

**1**

En préparation

**2**En attente retour  
Préfecture**3**

&gt; AR reçu &lt;

**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2016-11-10T09-31-59.00 ( MI203455694 )

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20161110-64\_27-10-2016-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte :

AUTORISATION POUR ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE DE REMBOURSEME  
D'UN SINISTRE

Date de décision : 10/11/2016



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. DiversActe : 64\_27-10-2016.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/11/16 à 09:31

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 10/11/16 à 09:31

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 10/11/16 à 09:43

Date de convocation : 21 octobre 2016

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

**Séance du 27 octobre 2016**

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

**Présents** : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Eric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

**Absents excusés** : Nathalie EBENER, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ; Christophe SCHIR, a donné pouvoir à Josselin FELD

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE VOYAGES SCOLAIRES**

Le Maire présente au Conseil municipal une demande de subvention établie par M. Jean WALTER, Directeur de l'Ecole Elémentaire "La Monnaie", située à MOLSHEIM (67120) – 3, rue Charles Mistler destinée à financer le coût d'une classe de découverte du 28 novembre au 2 décembre 2016 (5 jours et 4 nuitées) d'une élève scolarisée en classe de CE2 et domiciliée dans la Commune d'Ergersheim.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est d'usage de verser 6.50 € par nuitée à chaque enfant fréquentant l'école primaire et domicilié dans la Commune dans le cadre de classes vertes.

Le Maire demande au Conseil municipal s'il souhaite attribuer une subvention, dans les mêmes conditions, à cet élève domicilié dans la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- se prononce favorablement sur le maintien du principe du versement d'une subvention de 6.50 € par nuitée aux enfants de l'école primaire, domiciliés dans la Commune, participant à des classes vertes ;
- décide de verser une subvention de 6,50€ par nuitée soit 26,00€ pour les 4 nuitées.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 3 novembre 2016

Le Maire

Maxime BRAND



**Acte à classer**

65\_27-10-2016

**1**

En préparation

**2**En attente retour  
Préfecture**3**

&gt; AR reçu &lt;

**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2016-11-10T09-32-39.00 ( MI203455723 )

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20161110-65\_27-10-2016-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE  
SCOLAIRES

Date de décision : 10/11/2016

  
Certifié  
Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. SubventionsActe : 65\_27-10-2016.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/11/16 à 09:32

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 10/11/16 à 09:32

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 10/11/16 à 09:43

Date de convocation : 21 octobre 2016

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

**Séance du 27 octobre 2016**

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

**Présents** : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Eric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

**Absents excusés** : Nathalie EBENER, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ; Christophe SCHIR, a donné pouvoir à Josselin FELD

**OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ : FIXATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**VU** l'article R. 2333-114 du décret 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** que la redevance due chaque année à une commune pour l'occupation de son domaine public par les ouvrages de distribution de gaz est fixée par le Conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

$$PR = (0,035€ \times L) + 100€$$

Où :

- PR est le plafond de redevance due par l'occupant du domaine,
- L représente la longueur des canalisations sur le domaine public communal exprimée en mètres,
- 100€ représente un terme fixe ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**FIXE** la redevance annuelle d'occupation du domaine public due par RESEAU GDS au mètre linéaire de canalisation sur le domaine public communal à 0,035€.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 3 novembre 2016  
Le Maire  
Maxime BRAND



**Acte à classer**

66\_27-10-2016

**1**

En préparation

**2**En attente retour  
Préfecture**3**

&gt; AR reçu &lt;

**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2016-11-10T09-33-39.00 ( MI203455727 )

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20161110-66\_27-10-2016-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte :

OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ : FIXATION  
DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Date de décision : 10/11/2016



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. DiversActe : 66\_27-10-2016.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/11/16 à 09:33

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 10/11/16 à 09:33

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 10/11/16 à 09:43

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 21 octobre 2016

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

**Séance du 27 octobre 2016**

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

**Présents** : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Eric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

**Absents excusés** : Nathalie EBENER, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ; Christophe SCHIR, a donné pouvoir à Josselin FELD

**DECISION MODIFICATIVE N° 3**

La délibération du 16 juin 2016 octroyait un versement d'une subvention de 2000€ au Conseil de Fabrique d'Ergersheim. Cette subvention n'ayant pas été budgétisée, il convient de procéder au transfert de crédits suivant :

Compte 615221 (bâtiments publics) - 2 000 €

Compte 6574 (subventions aux personnes de droit privé) + 2 000 € pour le compte du Conseil de Fabrique d'Ergersheim

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante :

Compte 615221 (bâtiments publics) - 2 000 €

Compte 6574 (subventions aux personnes de droit privé) + 2 000 € pour le compte du Conseil de Fabrique d'Ergersheim

**Votes : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 3 novembre 2016  
Le Maire  
Maxime BRAND



**Acte à classer**

67\_27-10-2016

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

---

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2016-11-10T09-34-49.00 ( MI203455781 )**Identifiant unique de l'acte :**  
067-216701276-20161110-67\_27-10-2016-DE ( Voir l'accusé de réception associé )**Objet de l'acte :** DECISION MODIFICATIVE N. 3**Date de décision :** 10/11/2016

---

**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

---

**Acte :** 67\_27-10-2016.PDF

---

**Classer****Annuler****Préparé**

Date 10/11/16 à 09:34

Par SCHOCH Stephanie**Transmis**

Date 10/11/16 à 09:34

Par SCHOCH Stephanie**Accusé de réception**

Date 10/11/16 à 09:43

Département  
du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 21 octobre 2016

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

**Séance du 27 octobre 2016**

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

**Présents** : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Eric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

**Absents excusés** : Nathalie EBENER, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ; Christophe SCHIR, a donné pouvoir à Josselin FELD

### **CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHES DE FOURNITURE DE GAZ NATUREL**

VU la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel ;

VU la loi relative à la consommation du 17 mars 2014 portant suppression des TRV de gaz naturel pour les consommateurs non-domestique consommant plus de 30 MWh/an au 31/12/2015 ;

VU le code de l'énergie, et notamment son article L.445-4 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics, notamment son article 28 ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**CONSIDERANT** dès lors la nécessité de mettre en concurrence les fournisseurs de gaz dans le cadre défini par le Décret relatif aux marchés publics ;

**CONSIDERANT** que la Commune a des besoins de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et de services associés en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique et est ainsi concernée à ce titre ;

**ESTIMANT** judicieux de recourir à la mutualisation avec la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et les différentes Collectivités Locales de son territoire pour engager les opérations de mise en concurrence en ce sens ;

**CONSIDERANT** que ce dispositif est susceptible d'apporter plus d'efficacité et a fortiori d'obtenir de meilleurs tarifs ;

**CONSIDERANT** que la procédure du groupement de commandes permet de répondre à ces objectifs ;

**CONSIDERANT** que des marchés ou des accords-cadres sont adaptés pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitif ;

**ESTIMANT** opportun de confier la coordination du groupement de commandes à la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

**CONSIDERANT** l'intérêt que présente pour la Commune ce groupement de commandes au regard de ses besoins propres ;

**VU** le projet de convention constitutive du groupement de commandes à ce titre pour la passation des marchés de fourniture de gaz naturel ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Maire ;

**ET APRES** en avoir délibéré, à l'unanimité,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### 1° décide

- d'adhérer au groupement de commandes pour la passation des marchés de fourniture de gaz naturel, auquel participeront les collectivités locales suivantes :
  - les Communes membres de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG,
  - la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG,
  - le SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs,
  - les C.C.A.S. concernés des Communes membres,
  - le SIVU du Collège de MUTZIG,
  - le SIVU de l'Espace Culturel et Sportif de GRESSWILLER / DINSHEIM-SUR-BRUCHE,
  - le SMICTOMME

### 2° entérine

- la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation des marchés de fourniture de gaz, dans les formes et rédaction proposés,

### 3° donne mandat

- à Monsieur le Maire pour signer l'acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération, dont les engagements éventuels de la Commune à participer à chaque marché public,

### 4° accepte

- que la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes ainsi formé,

### 5° donne mandat

- au Président de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG pour signer et notifier les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents à intervenir dont la Commune sera partie prenante,

### 6° s'engage

- à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune est partie prenante, à régler les sommes dues, et à les inscrire préalablement au budget,

### 7° autorise

- Monsieur le Maire à transmettre au coordonnateur les références utiles des différents points de livraison et les données de consommation des sites alimentés en gaz naturel,

### 8° habilite

- le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune d'Ergersheim.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 3 novembre 2016  
Le Maire  
Maxime BRAND



**Acte à classer**

68\_27-10-2016

**1**

En préparation

**2**En attente retour  
Préfecture**3**

&gt; AR reçu &lt;

**4**

Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2016-11-10T09-40-59.00 ( MI203455960 )**Identifiant unique de l'acte :**

067-216701276-20161110-68\_27-10-2016-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

**Objet de l'acte :** CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMERCE EN VUE DE  
LA PASSATION DE MARCHES DE FOURNITURE DE GAZ NATUREL**Date de décision :** 10/11/2016  
Certifié  
Conforme**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics**Acte :** [68\\_27-10-20162.PDF](#)

Classer

Annuler

**Préparé**

Date 10/11/16 à 09:40

Par SCHOCH Stephanie**Transmis**

Date 10/11/16 à 09:41

Par SCHOCH Stephanie**Accusé de réception**

Date 10/11/16 à 09:48

Date de convocation : 21 octobre 2016

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

**Séance du 27 octobre 2016**

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

**Présents** : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Eric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

**Absents excusés** : Nathalie EBENER, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ; Christophe SCHIR, a donné pouvoir à Josselin FELD

**RECENSEMENT DE LA POPULATION – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS ET DU COORDONNATEUR COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le prochain recensement de la population d'Ergersheim aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017.

La réalisation des enquêtes de recensement repose sur un partenariat étroit entre la Commune et l'Etat, représenté par l'INSEE, qui en assume la responsabilité. Il revient à la Commune de préparer et réaliser l'enquête de recensement ; à ce titre, il lui appartient de recruter et de gérer les agents recenseurs chargés de la mission.

Monsieur le Maire précise que l'INSEE versera à la Commune une compensation financière sous la forme d'une dotation forfaitaire au titre du recensement de 2017 de **2438€**.

**Le Conseil municipal**, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de procéder au recrutement d'un maximum de trois agents recenseurs pour mener à bien les opérations de recensement sur la Commune d'Ergersheim du 19 janvier au 18 février 2017 ;

**FIXE** 1. La rémunération des agents recenseurs au prorata du nombre d'imprimés collectés ou remplis dans les conditions suivantes :

- feuille de logement : 0,70€,
- bulletin individuel : 1,30€,
- dossier d'immeuble collectif : 0,65€,
- séance de formation suivie : 12,50€.

2. La rémunération forfaitaire du coordonnateur communal à 350€.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif de l'exercice 2017 aux comptes 6411 "personnel titulaire" et 6413 "personnel non titulaire" en dépenses de fonctionnement et au compte 7484 "dotation de recensement" en recettes de fonctionnement.

Votes :

15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0



Suivent les signatures au registre  
Pour copie conforme  
Ergersheim, le 3 novembre 2016  
Le Maire  
Maxime BRAND

**Acte à classer**

69\_27-10-2016

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2016-11-10T09-42-14.00 ( MI203455965 )

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20161110-69\_27-10-2016-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte :

RECENSEMENT DE LA POPULATION : REMUNERATION DES AGENTS  
RECENSEURS ET DU COORDONNATEUR COMMUNAL

Date de décision : 10/11/2016



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.2. Personnel contractuelActe : [69\\_27-10-20162.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/11/16 à 09:42

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 10/11/16 à 09:42

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 10/11/16 à 09:53